



Autorisation Véhicule

-
-
-
-
-

**Demande d'utiliser occasionnellement, annuellement
Un véhicule personnel pour les besoins du service.**

Je soussigné :

Grade :

Institut, Laboratoire ou Service :

Demande en application de l'article 29 du décret n° 90-437 du 28/05/1990 à être autorisé à utiliser pour les besoins du service le véhicule suivant :

Nature du véhicule : Marque :

Puissance fiscale : N° d'immatriculation :

Date d'acquisition du véhicule :

Nom et adresse de la compagnie d'assurance :

Risque obligatoire : responsabilité civile, tiers y compris personnes transportées, Assurance contentieuse

N° de la police : Date :

Tous risque : oui, non (1)

Service Financier
Aimal AMINI
Tél. : (33) 03 68 85 01 48
aimal.amini@strasbg.fr

Mission

Motif :

Je certifie à tous égards l'exactitude des renseignements donnés. Je reconnais avoir pris connaissance des articles 29 à 35 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 et en particulier l'article 34 et avoir souscrit une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée ma responsabilité personnelle aux termes des articles 1382, 1383 et 1384 du code civil ainsi que la responsabilité de l'Etat, y compris le cas où celle-ci est engagée vis-à-vis des personnes transportées.

Je déclare rester mon propre assureur pour tous les risques non prévus à l'assurance obligatoire et décrits à l'article 34, alinéa 3, du décret n° 90-437.

Fait à Strasbourg, le Signature

Avis du Directeur d'UFR, d'Ecole ou d'Institut : Autorisation Accordée, refusée

**UFR de mathématique
et d'informatique**
7 rue René Descartes
F-67084 Strasbourg Cedex
Fax : (33) 03 68 85 02 95

Le Président,